



**Département de
Médecine générale**

www.sante.univ-nantes.fr/med/medgen

**FACULTE DE MEDECINE DE NANTES
I, rue Gaston Veil - 44035 NANTES cedex**

REGLEMENT DU S.A.S.P.A.S. NANTAIS

(Stage Ambulatoire en Soins Primaires en Autonomie Supervisée)

PREAMBULE

- **Le Diplôme d'études spécialisées** : La Médecine Générale est devenue une spécialité comme les autres disciplines médicales, et les futurs médecins généralistes doivent donc acquérir un D.E.S (décret du 18 janvier 2004). La maquette du DES de médecine générale comporte six stages de six mois : Médecine adulte polyvalente, mère-enfant, stage chez le praticien, Urgences, stage libre et « stage préférentiellement ambulatoire ».
- **La formation professionnelle** des futurs médecins généralistes s'appuie sur des principes pédagogiques d'une part et des lieux d'apprentissages adaptés d'autre part. Le niveau qualitatif de formation sera d'autant plus élevé que ces deux déterminants auront été pris en compte. La définition des compétences du métier de médecin généraliste et le choix pédagogique des apprentissages contextualisés avec tutorat sont les garants d'une démarche qualité en pédagogie. L'implication des praticiens hospitaliers dans l'acquisition des compétences professionnelles du médecin généraliste lors de stages hospitaliers et des maîtres de stage lors des stages en cabinets de médecine générale sont les garants de lieux d'apprentissages formateurs.
- **Le SASPAS** : Le stage préférentiellement ambulatoire peut s'effectuer à l'hôpital (sauf en Pédiatrie ou en Gynécologie pour manque de terrains de stage) ou en médecine générale, c'est le SASPAS.

DEFINITION DU SASPAS

- **Le stage** signifie que l'IMG va travailler dans les cabinets des médecins généralistes qui ont accepté de lui confier leur patientèle d'une part et d'assurer une action pédagogique centrée sur l'évaluation formative et l'acquisition de compétences en situation authentique de médecine générale, d'autre part. C'est cette deuxième partie du « contrat », le volet pédagogique, qui fait la différence entre remplacement et stage.
- **Soins primaires ambulatoires** a été préféré au terme de médecine générale car il « ouvre » le terrain de stage à l'environnement professionnel du médecin généraliste, c'est à dire que des lieux d'apprentissages hors cabinets peuvent être choisis pour des objectifs de formation ciblés : réseaux de soins , structures de soins (maison de retraite, centre d'alcoologie, centre médico-psychologique, planning familial, PMI...) avec lesquelles le MG travaille habituellement.
- **Autonomie supervisée** signifie que l'IMG va travailler seul, en lieu et place de ses maîtres d'apprentissages. Cela suppose une phase initiale d'harmonisation et d'échanges pour que l'IMG travaille en sécurité : appropriation des locaux, du matériel, de la pratique du MG, carnet d'adresse... mais aussi pour que le maître d'apprentissage laisse sa patientèle dans la sérénité : transmissions d'informations, évaluation initiale des compétences, développement d'une relation de confiance... Cette phase est laissée à la libre appréciation des protagonistes.
- **Progression pédagogique** : le SASPAS est la suite logique du semestre chez le praticien et non une répétition de celui-ci. L'IMG qui devenait capable de travailler en autonomie (objectif du stage chez le praticien), va maintenant travailler en autonomie, sur la durée et avec un volume d'activité conséquent pour acquérir les compétences à la pratique professionnelle. On passe ainsi de la compétence à faire un remplacement à la compétence à travailler en soins primaires ambulatoires.

MODALITES ORGANISATIONNELLES DU SASPAS

- **L'UPMGA** : Unité Pédagogique de Médecine Générale Ambulatoire est le lieu de stage du SASPAS. Il s'agit de cabinets de médecine générale (et leur environnement) agréés par la Faculté pour leur compétence pédagogique à la formation des étudiants en Médecine (deuxième cycle) et des internes de médecine générale (IMG) dans le cadre du DES de médecine générale (stage chez le praticien et SASPAS). Pour être agréé pour la formation des IMG dans le cadre du SASPAS, les UPMGA doivent répondre à des critères d'agrément qualitatifs : locaux adaptés, formation pédagogique des maîtres de stage, activité professionnelle de médecine générale.
- **Les Maîtres d'apprentissage de SASPAS** répondent à un cahier des charges exigeant fixé par le Département de Médecine Générale puisqu'ils doivent être :
 - des experts professionnels, enseignants de médecine générale,
 - formés à la pédagogie cognitive,
 - formés à l'évaluation formative,Ce haut niveau d'exigence limite le nombre d'UPMGA susceptibles d'accueillir des IMG en SASPAS. La capacité actuelle de formation est de six IMG par semestre, pouvant augmenter par la suite.
- **Les internes de médecine générale (IMG)** : Le niveau d'exigence pour les maîtres d'apprentissages de SASPAS, vaut pour les IMG. Ces postes seront destinés aux internes qui en feront la demande, motivés pour pratiquer la médecine générale. Il leur sera donc demandé de faire une demande écrite de SASPAS adressée au Département de Médecine Générale, dans laquelle devra figurer leur cursus de DES, leur motivation et leur projet professionnel.
- **Temps de travail** : le temps de travail de l'IMG en SASPAS est, comme pour tous ses stages, de onze demi-journées. L'organisation pratique dans ses détails est négociée à l'échelon des UPMGA entre les IMG et leurs maîtres d'apprentissages, selon les impératifs des uns et des autres. Ce qui n'est pas négociable :
 - Neuf demi-journées seront obligatoirement consacrées à l'exercice de la médecine générale en autonomie complète.
 - Une demi-journée sera consacrée à la recherche en médecine générale : soit pour des travaux initiés par les IMG (mémoire, thèse, travaux personnels), soit pour des travaux initiés par les maîtres d'apprentissages, soit pour des travaux initiés par le Département.
 - Une demi journée sera consacrée à l'enseignement : séminaires, G.E.P., supervision indirecte, RSCA, F.MC ...
 - A noter que les demi-journées des IMG sont de trois heures trente minutes, ce qui ne correspond pas aux demi-journées de médecin généraliste. Une journée de MG équivaut à trois demi-journées d'IMG, à condition que l'IMG travaille la journée entière.
- **Activité de l'interne** : Conformément à la circulaire DGS du 26 avril 2004, le nombre d'actes de l'IMG est limité à 6 à 12 par demi-journée
- **La rémunération** des internes est faite par les hôpitaux, comme pour les autres stages. La rémunération des MdS est faite par la reversion intégrale (100%) des honoraires générés par l'activité des internes de médecine générale et par des honoraires pédagogiques (décret)

MODALITES PEDAGOGIQUES DU SASPAS

Le SASPAS n'est pas un remplacement, c'est un stage de formation des IMG car il a un contenu et des modalités pédagogiques clairement définies : supervision indirecte, évaluation formative, rétroaction pédagogique. Un lien téléphonique entre l'IMG et un de ses MdS doit obligatoirement exister pendant le temps d'autonomie de l'interne.

- **La supervision indirecte** sera effectuée dans les UPMGA selon des modalités pratiques propres à chaque unité de formation. Elle devra être régulière par les maîtres d'apprentissages du SUMGA concerné.
- **Les groupes d'échanges de pratique** : des séances d'échanges de pratiques seront organisées régulièrement pendant le semestre à partir de situations authentiques rencontrées par les internes. Ces séances regroupent l'ensemble des IMG en SASPAS et seront animées par les IMG avec l'expertise d'au moins un maître d'apprentissage.
- **Les RSCA** récits de situation complexe et authentique est un autre outil pédagogique à la disposition des IMG et des maîtres d'apprentissage. Au moins trois devront être réalisés pendant le SASPAS.
- **La rétroaction pédagogique** par les maîtres d'apprentissage donnera lieu à des traces écrites dans le portfolio de l'IMG. Cette rétroaction pédagogique se fera lors des séances de supervision indirecte, lors des séances d'échange de pratique, lors de l'évaluation formative des RSCA et lors de toutes les interactions pédagogiques entre l'IMG et ses maîtres d'apprentissages.
- **L'évaluation formative**
 - des IMG se fera tout au long du SASPAS par les maîtres d'apprentissages du UPMGA et le tuteur de l'interne. Le contenu de ces séances et les tâches d'apprentissages induites devront figurer dans le portfolio
 - des UPMGA et des maîtres d'apprentissages sera faite par les internes et le Département de Médecine Générale dans une perspective de démarche qualité.

VALIDATION DU SASPAS

La validation sera proposée par les maîtres d'apprentissage et les responsables du Département au Doyen. Le critère d'évaluation principal sera la compétence professionnelle de l'IMG en situation authentique évaluée par ses maîtres d'apprentissage et au travers de ses traces d'apprentissages dans le portfolio.

REGLEMENT DES CONFLITS

Comme lors de toute relation, des conflits peuvent naître entre un IMG et un maître d'apprentissage. Le lieu privilégié de résolution de celui-ci doit être l'UPMGA, par une réunion de tous les intervenants.

Si la conciliation n'est pas possible à cet échelon, le Département de Médecine Générale doit être saisi. Une entrevue des parties avec les responsables du Département, au moins trois : Rémy SENAND ou Pierre LE MAUFF, Jacqueline URION (responsable de l'enseignement), Lionel GORONFLOT (responsable du SASPAS) permettra de prendre une décision.

En cas de désaccord d'une des parties, un recours est possible, c'est la saisine du Doyen.